



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Bordeaux pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel.**

Campagne 2013

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE

CONSEIL ET EXPERTISE TECHNOLOGIQUES - U2

SESSION 2013

Durée : 4 H00

Coefficient : 6

Matériel autorisé :

- Toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante conformément à la circulaire n° 99-186 du 16/11/1999.

Tout autre matériel est interdit

**Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Le sujet comporte 16 pages, numérotées de 1/16 à 16 /16**

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE	Session 2013
U2 – Conseil et expertise technologiques	Code : ESE2CET
	Page : 1/16

L'AMAP « Le panier des ombelles »

Les AMAP - Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne - sont destinées à favoriser l'agriculture paysanne et biologique qui a du mal à subsister face à l'agro-industrie. Le principe est de créer un lien direct entre paysans et consommateurs qui s'engagent à acheter la production de ceux-ci à un prix équitable et en payant par avance.

Vous êtes technicien(ne) supérieur(e) en économie sociale familiale embauché(e) par le réseau d'AMAP de Provence. Ce réseau regroupe 12 AMAP ; il soutient et conseille les producteurs au niveau administratif, technique et logistique.

Le panier des ombelles est une des 12 AMAP du réseau, spécialisée dans la production de fruits et légumes. Durant l'année, le producteur fait appel à des stagiaires du lycée agricole de la ville, au bénévolat des adhérents, et en période de hausse d'activité il embauche des saisonniers.

Vous intervenez ponctuellement dans cette AMAP à la demande du producteur, M. Pagnoli.

Question 1

Afin d'évaluer la qualité du service rendu à ses adhérents pour l'année écoulée 2012, M. Pagnoli vous demande de réaliser un questionnaire de satisfaction.

1.1 Rédiger le contenu de ce questionnaire (La mise en forme n'est pas demandée ; on se limitera à 5 questions).

L'analyse des résultats de ce questionnaire incite M. Pagnoli à diversifier ses services en offrant désormais 3 formules de paniers de fruits et légumes :

- le petit panier : 5 kg
- le moyen panier : 7,5 kg
- le maxi panier : 10 kg

Il en a établi les contenus types pour la future saison d'été (avril à septembre) et il vous demande de les tarifier.

1.2 Calculer le prix moyen du maxi panier.
En déduire la valeur du petit et du moyen panier.

Question 2

Régulièrement, se pose le problème de l'hébergement des saisonniers qui travaillent environ 6 mois par an sur l'exploitation.

M. Pagnoli propose donc de mettre à disposition de l'association un ancien bâtiment qui accueillait autrefois des ouvriers agricoles. Il envisage également d'en faire un gîte rural et de le louer le reste de l'année.

Cette maison nécessite des travaux de rénovation. Elle comporte : 2 grandes chambres de 20 m², chacune pour 3 personnes, une salle commune avec coin cuisine de 45 m², un bloc sanitaire de 18 m² comportant 2 douches, 2 lavabos et 2 WC séparés.

Le chauffage sera un chauffage électrique et il vous demande de le conseiller pour le choix des appareils.

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2013
U2 – Conseil et expertise technologiques	Code : ESE2CET	Page : 2/16

Vous avez sélectionné différents appareils de chauffage.

- 2.1 Proposer une solution adaptée à chaque pièce. Justifier les choix.
Préciser les conditions d'utilisation les plus économes.

Le propriétaire est intéressé par l'installation d'un chauffe-eau solaire mais possède peu d'informations sur cet équipement. Il vous demande de lui apporter les renseignements nécessaires à son choix, lors d'un prochain contact téléphonique.

- 2.2 A cette fin, préparer un document répertoriant :
- le principe ;
 - les différents appareils et leurs intérêts respectifs ;
 - les critères de choix.

La solution la plus adaptée vous semble être l'installation d'un chauffe-eau solaire avec appoint électrique à éléments séparés. Le coût de cet équipement restant élevé, M. Pagnoli hésite avec un chauffe-eau électrique.

- 2.3 Calculer le coût du chauffage de l'eau pour les deux solutions.
Argumenter l'intérêt de cette acquisition, en tenant compte notamment du délai de rentabilité pour l'acquisition du chauffe-eau solaire.

M. Pagnoli souhaitant garder un certain niveau de trésorerie disponible aura recours à un emprunt bancaire de 3000 € pour financer cet achat : remboursements mensuels sur 2 ans avec un TAEG annuel de 3,6 %.

Vous avez simulé ce tableau d'emprunt afin de l'analyser avec lui.

- 2.4 Indiquer :
- ce qu'est un TAEG et ce qu'il comprend ;
 - quel sera le coût supplémentaire engendré par cet emprunt par rapport à une acquisition au comptant (valeur identique de 3000 €) ;
 - de quoi est composée une mensualité.

Question 3

Dans le cadre de vos compétences prévention-santé, vous êtes sollicité(e) pour informer le personnel saisonnier sur les risques professionnels liés au travail de la terre.

- 3.1 Recenser les conséquences pour la santé liées à ces risques professionnels.

Vous profitez de l'arrivée des saisonniers de l'été pour faire une réunion d'information sur les infections et en particulier le tétanos.

- 3.2 Lister les symptômes qui peuvent alerter les saisonniers sur une éventuelle infection.
Justifier la nécessité de soigner toute plaie, même minime.

Lors de l'embauche des saisonniers, la couverture vaccinale est vérifiée. Certains d'entre eux ne sont pas à jour de leur vaccination anti-tétanique.

- 3.3 Justifier le contrôle de cette couverture vaccinale. Argumenter auprès des saisonniers l'intérêt de cette mise à jour en vous appuyant sur le principe de la vaccination.

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2013
U2 – Conseil et expertise technologiques	Code : ESE2CET	Page : 3/16

Question 4

M. Pagnoli a reçu un dépliant de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) concernant le TESA (Titre Emploi Simplifié Agricole). Sachant que ces salariés saisonniers, présents par périodes maximales de 2 mois consécutifs, sont rémunérés au taux horaire du SMIC, il vous demande de lui rédiger un argumentaire quant à sa possibilité d'utiliser le TESA ainsi que les avantages qu'il lui procurerait pour optimiser la gestion administrative, sociale et fiscale de ses salariés.

4. Justifier que M. Pagnoli peut recourir au TESA.
Énumérer les différents avantages qu'il aura en souscrivant à ce type de déclaration.

ANNEXES

- Annexe 1 qu'est-ce qu'une AMAP ? – Site national des AMAP, Association pour le maintien d'une agriculture paysanne, consultable sur <http://www.reseau-amap.org>
- Annexe 2 éléments de chiffrage du coût des paniers
- Annexe 3 sélection d'appareils de chauffage électrique – Extraits d'un catalogue.
- Annexe 4 comment bien choisir son chauffe-eau solaire ? – Site Solairenvie, le solaire c'est sérieux, consultable sur <http://solairenvie.com>
- Annexe 5 chauffe-eau retenus pour le calcul du coût de chauffage de l'eau sanitaire – Site solaire-online, consultable sur www.solaire-online.fr; site Leroy Merlin, consultable sur www.leroymerlin.fr
- Annexe 6 tableau d'amortissement
- Annexe 7 fiche de poste du jardinier – maraîcher
- Annexe 8 le tétanos – Institut de veille sanitaire
- Annexe 9 la réaction inflammatoire, site Casteilla, consultable sur http://www.casteilla.fr/fr/images_db/ESBIO.pdf
- Annexe 10 dépliant TESA de la MSA

BAREME

Question 1	4 points
Question 2	8.5 points
Question 3	5.5 points
Question 4	2 points

Le jury se réserve le droit de pénaliser de 0 à 2 points toute copie dont la présentation, la syntaxe et l'orthographe présenteraient des insuffisances graves.

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2013
U2 – Conseil et expertise technologiques	Code : ESE2CET	Page : 4/16

Annexe 1 : qu'est-ce qu'une AMAP ? – Site national des AMAP, Association pour le maintien d'une agriculture paysanne, consultable sur <http://www.reseau-amap.org>

Une AMAP naît en général de la rencontre d'un groupe de consommateurs et d'un producteur prêts à entrer dans la démarche. Ils établissent entre eux un contrat pour une saison (on distingue en général 2 saisons de production : printemps / été et automne / hiver), selon les modalités suivantes :

- ensemble, ils définissent la diversité et la quantité de denrées à produire pour la saison.
Ces denrées peuvent être aussi bien des fruits, des légumes, des œufs, du fromage, de la viande...
- pendant la saison, et ce de manière périodique (ex. une fois par semaine), le producteur met les produits frais (ex. les fruits et légumes sont récoltés le matin même de la distribution) à disposition des partenaires, ce qui constitue leur panier. Le contenu de ce dernier dépend des produits arrivés à maturité.

Le groupe de consommateurs et l'agriculteur se mettent également d'accord sur les méthodes agronomiques à employer. Ces dernières s'inspirent de la charte de l'agriculture paysanne et du cahier des charges de l'agriculture biologique (les producteurs possèdent souvent le logo AB)

- le prix du panier est fixé de manière équitable : il permet au producteur de couvrir ses frais de production et de dégager un revenu décent, tout en étant abordable par le consommateur.
Il est en général proche de celui d'un panier composé de la même manière en grande surface ou sur les marchés alentours, tout en ayant une qualité nutritionnelle et gustative supérieure.
En achetant leur part de production à l'avance, les consommateurs garantissent un revenu au paysan. L'AMAP participe ainsi au maintien d'une *agriculture de proximité* et à la *gestion de la pression foncière*.
- quant au lieu de distribution, il peut s'agir soit de la ferme elle-même si les partenaires de l'AMAP vivent dans un périmètre proche de celle-ci, soit d'un point de chute situé en ville (maisons de quartier, magasin d'alimentation spécialisée, cour d'immeuble,...).
- l'horaire, enfin, est fixé de manière à convenir au plus grand nombre.

Annexe 2 : éléments de chiffrage du coût des paniers

Le prix du maxi panier annuel est établi en se basant sur la moyenne des prix pratiqués sur les 3 marchés locaux alentours et en y opérant une réduction de 15 %.

Les prix des trois tailles des paniers ne sont pas directement proportionnels à leur poids car ils englobent tous des frais fixes de préparation et d'emballage. De ce fait, le petit panier est facturé 18 % plus cher que le prix basé sur un calcul purement proportionnel au poids. Le même calcul est appliqué au moyen panier mais avec une majoration de 9 %.

Chaque prix de panier obtenu sera arrondi à l'entier le plus proche.

Exemple d'un panier de produits bio d'été


Produits	Quantité	Maxi panier (10 kg)	Moyen panier (7,5 kg)	Petit panier (5 kg)
Cerises	kg	1	0,85	
Pommes de terre nouvelles	kg	1,2	1,2	1,1
Salade	pièce	2	1	1
Courgettes	kg	1,2	1,2	1
Melon	pièce	3	3	1
Haricots verts	kg	0,9		
Oignons blancs	botte	1		
Fenouil	kg	0,5		
Radis	pièce	1	1	1


Prix de ces produits constatés sur 3 marchés alentours :


Produits	Quantité	Prix constatés sur les marchés de villes à proximité (Euros)		
		Baupois	Armineau	Pouluis
Cerises	kg	5	4,90	5,10
Pommes de terre nouvelles	kg	2,20	2,40	2,15
Salade	pièce	1,50	1,30	1,65
Courgettes	kg	4	2,80	3
Melon	pièce	2,45	2,60	2,60
Haricots verts	kg	4,30	4,90	4,60
Oignons blancs	botte	2	1,80	2,15
Fenouil	kg	2,75	2,50	2,80
Radis	pièce	1,80	2	1,90

Annexe 3: sélection d'appareils de chauffage électrique – Extraits d'un catalogue.

Rappel : on considère qu'il faut une puissance comprise 70 et 100 watts par m², en fonction du climat et de la région.

Convecteur électrique 500 W / 1000 W / 1500 W / 2000 W		
 <p>21.85 € / 41.90 € / 50.99 € / 58.49 € dont 1,00 € de recyclage</p>	Type de chauffe	Convection
	Thermostat	Electronique
	Hauteur du produit (en cm)	45.1
	Largeur du produit (en cm)	45.8
	Epaisseur (en cm)	9.8
	Format	Horizontal
	Fil pilote	4 ordres
	Télécommande	Non
	Classe	Classe 2 : Double isolation électrique
	Indice de protection	IP24
	Garantie	2 ans
	Certifié CE	Oui
	Norme NF	NF Electricité
	Précision de la régulation (en °C)	1
	Corps de chauffe	Acier

Panneau rayonnant 1000 W / 1500 W / 2000 W		
 <p>69.9 € / 89.9 € / 125 € dont 1,00 € de recyclage</p>	Type de chauffe	Rayonnant
	Thermostat	Electronique
	Hauteur du produit (en cm)	49.5
	Largeur du produit (en cm)	62.7
	Epaisseur (en cm)	12.2
	Autre puissance (en Watts)	1500-2000
	Fil pilote	4 ordres
	Télécommande	Non
	Classe	Classe 2 : Double isolation électrique
	Indice de protection	IP24
	Garantie	2 ans
	Certifié CE	Oui
	Norme NF	NF Electricité
	Corps de chauffe	Aluminium
	Affichage digital	Oui
	Programmation intégrée	oui

Radiateur inertie fluide 1000 / 1500 W / 1800 W.		
 <p>249 € / 279 € / 339 € dont 2,00 € d'éco participation</p>	Type de chauffe	Inertie fluide
	Thermostat	Electronique
	Hauteur du produit (en cm)	58
	Largeur du produit (en cm)	53
	Epaisseur (en cm)	10
	Fil pilote	6 ordres
	Télécommande	Non
	Classe	Classe 2 : Double isolation électrique
	Indice de protection	IP24
	Garantie	2 ans
	Certifié CE	Oui
	Norme NF	NF Electricité
	Précision de la régulation (en °C)	0.5
	Corps de chauffe	Aluminium
	Programmation intégrée	oui

Annexe 4 : comment bien choisir son chauffe-eau solaire ? – Site Solairenergie, le solaire c'est sérieux, consultable sur <http://solairenergie.com>

✓ Monobloc ou à éléments séparés ?

• **Monobloc** : Le chauffe-eau monobloc ne tolérera pas des températures extérieures froides. Le ballon étant situé en dehors de l'habitation, en climat froid, les déperditions thermiques du stockage de l'eau seront trop importantes. Ce type de chauffe-eau est donc à réserver aux pays où la température reste clémente toute l'année et aux régions dont l'hiver reste extrêmement ensoleillé (Maghreb, Grèce, Turquie). Moins cher à l'achat, il fonctionne très bien avec un simple capteur plan vitré. L'eau sanitaire peut être directement en circulation dans les panneaux et dans le circuit, mais elle risque de geler et d'endommager le dispositif



• **A éléments séparés** : Dans ce cas, le ballon est à l'abri dans une pièce de la maison ou dans un bâtiment annexe. Ce système est plus coûteux que le précédent mais il permet d'éviter les pertes thermiques et peut être efficace quasiment toute l'année. Intégré ou non au ballon solaire, l'appoint complète le chauffage de l'eau sanitaire quand c'est nécessaire. Les modèles les plus nombreux et les plus courants sont à circulation forcée. Les modèles en thermosiphon n'ont besoin ni de circulateur, ni de régulation. Ils sont donc plus « rustiques ». Toutefois, si le principe est simple, la mise en œuvre est délicate. Le fonctionnement du thermosiphon impose que le ballon soit fixé plus haut que le capteur solaire, par exemple dans les combles.



✓ Circulation naturelle ou forcée ?

Il existe deux systèmes de circulation du liquide caloporteur :

- La **circulation naturelle** ou dite « en thermosiphon » : le liquide caloporteur monte grâce à sa différence de densité avec l'eau du ballon. Tant qu'il est plus chaud, il s'élève naturellement par thermo-circulation. La seule condition étant que le ballon soit positionné plus haut que les capteurs. « *Le fonctionnement de ce type de chauffe-eau solaire est très simple et les risques de pannes sont faibles, les coûts sont restreints et les performances, surtout dans les régions ensoleillées (comme le Sud de la France), sont excellentes* » selon le guide pratique de l'ADEME.
- La **circulation forcée** : le liquide caloporteur est transféré par l'intermédiaire d'une **pompe électrique**. Son transfert est commandé par un régulateur électronique visant à optimiser les différents paramètres. Le ballon peut être stocké à n'importe quel endroit de la maison.

✓ Orientation et inclinaison des capteurs

En préalable de toute installation, il faut vérifier la présence d'un emplacement suffisant (de 2 à 4 m² dans la majorité des cas), bien orienté (du sud-est au sud-ouest) et libre de toutes ombres portées (arbres, bâtiments...).

Les capteurs peuvent être fixés sur le toit de la maison, sur une terrasse, posés dans le jardin ou sur une façade, et doivent être inclinés entre 20° et 60° sans que le rendement de l'installation ne soit réellement altéré. « *Simuler un système avec capteurs inclinés à 20° [...] sur un système avec des capteurs inclinés à 45° entraîne une différence de production solaire inférieure à 3 %* » selon le **CSTBAT**.

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2013
U2 – Conseil et expertise technologiques	Code : ESE2CET	Page : 8/16

Annexe 4 :(suite)

✓ Quel appoint choisir pour le chauffe-eau solaire ?

En France, le chauffe-eau solaire ne parvient pas à couvrir la totalité des besoins en eau chaude d'un foyer, notamment lorsque l'ensoleillement est trop faible ou la demande en eau chaude ponctuellement trop importante. Il est donc nécessaire de prévoir un dispositif d'appoint.

Cet appoint utilisera l'électricité ou le gaz pour chauffer l'eau en complément de l'énergie solaire lorsque celle-ci est insuffisante.

			Système de chauffage existant			
			Chaudière gaz	Chaudière fuel ou bois	Chauffage électrique	Autres chauffages
Installation ECS existante	Ballon électrique	< 10 ans	CESI sans appoint			
		> 10 ans	CESI avec appoint électrique (et suppression du ballon-ancien)			
	Ballon de la chaudière	< 10 ans	CESI sans appoint			
		> 10 ans	CESI avec appoint hydraulique ou électrique			
	Production gaz instantanée		CESI sans appoint			
	Ballon ou chaudière à changer		CESI avec appoint hydraulique ou électrique		CESI avec appoint électrique	
	Aucun dispositif		CESI sans appoint CESI avec appoint hydraulique ou électrique		CESI avec appoint électrique	CESI sans appoint CESI avec appoint hydraulique ou électrique

ECS : eau chaude sanitaire

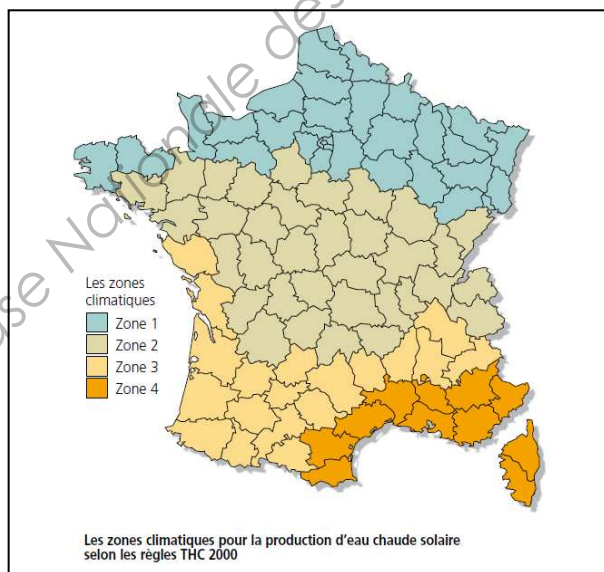
CESI : chauffe-eau solaire individuel

Appoint électrique : il est assuré par une résistance électrique intégrée au ballon solaire

Appoint hydraulique : il est assuré par un échangeur intégré au ballon solaire et raccordé à la chaudière

Source ADEME

✓ Dimensions des capteurs et du ballon



Source ADEME

Nombre d'occupants	1 ou 2	3 ou 4	5 ou 6	7 ou 8
Volume du ballon solaire ¹ (en litres)	100 à 150	100 à 250	250 à 350	350 à 500
Volume total du ballon ² (en litres)	100 à 250	250 à 400	400 à 550	550 à 650

Zones climatiques	Surface des capteurs (en m ²)			
Zone 1	2 à 3	3 à 5,5	4 à 7	5 à 7
Zone 2	2 à 3	2,5 à 4,5	3,5 à 6,5	4,5 à 7
Zone 3	2 à 2,5	2 à 4	3 à 5,5	3,5 à 7
Zone 4	2 à 2,5	2 à 3,5	2,5 à 4,5	3,5 à 6

1 : pour un chauffe-eau solaire sans appoint ;
2 : pour un chauffe-eau solaire avec appoint.

Source ADEME

Annexe 5 : chauffe-eau retenus pour le calcul du coût de chauffage de l'eau sanitaire
– Site solaire–online, consultable sur www.solaire-online.fr; site Leroy Merlin, consultable sur www.leroymerlin.fr

Les besoins en énergie nécessaire au chauffage de l'eau sont évalués à 3500 kWh pour l'année.

On prendra le coût du kWh heures creuses à 0.0926 €

Modèles retenus pour la comparaison

1. Chauffe eau solaire

KIT CHAUFFE EAU SOLAIRE 400 L FM APPOINT SÉPARÉ-4,6 M²



Ballon de 400 L

Capteurs : 4,6 m²

Prix : 2720 € TTC

Coût d'installation : 1200 € TTC

On évalue à 500 kWh / an l'énergie fournie par 1m² de capteur.

Prime accordée par le conseil général des Alpes de Haute Provence = 350 €

Crédit d'impôt = 32 % sur les fournitures

2. Chauffe eau électrique

Ballon d'eau chaude électrique vertical sur socle 400 L



Prix : 725 € TTC

Coût installation : 600 € TTC

Annexe 6 : tableau d'amortissement

N° d'échéance	Date	Capital restant dû	Intérêts à payer	Capital remboursé	Mensualité payée
1	01/01/2013	3000,00	8,85	120,81	129,66
2	01/02/2013	2879,19	8,50	121,17	129,66
3	01/03/2013	2758,03	8,14	121,52	129,66
4	01/04/2013	2636,50	7,78	121,88	129,66
5	01/05/2013	2514,62	7,42	122,24	129,66
6	01/06/2013	2392,38	7,06	122,60	129,66
7	01/07/2013	2269,78	6,70	122,96	129,66
8	01/08/2013	2146,81	6,34	123,33	129,66
9	01/09/2013	2023,48	5,97	123,69	129,66
10	01/10/2013	1899,79	5,61	124,06	129,66
11	01/11/2013	1775,74	5,24	124,42	129,66
12	01/12/2013	1651,31	4,87	124,79	129,66
13	01/01/2014	1526,52	4,51	125,16	129,66
14	01/02/2014	1401,36	4,14	125,53	129,66
15	01/03/2014	1275,84	3,77	125,90	129,66
16	01/04/2014	1149,94	3,39	126,27	129,66
17	01/05/2014	1023,67	3,02	126,64	129,66
18	01/06/2014	897,03	2,65	127,02	129,66
19	01/07/2014	770,01	2,27	127,39	129,66
20	01/08/2014	642,62	1,90	127,77	129,66
21	01/09/2014	514,85	1,52	128,14	129,66
22	01/10/2014	386,71	1,14	128,52	129,66
23	01/11/2014	258,18	0,76	128,90	129,66
24	01/12/2014	129,28	0,38	129,28	129,66

Annexe 7 : fiche de poste du jardinier – maraîcher

□ Définition

Réalise les opérations de mise en culture (semis, repiquage, traitement, récolte, ...) d'espèces végétales (horticole, maraîchère, pépinière) selon les règles de sécurité et les objectifs d'exploitations (commerciaux, qualitatifs, ...).

Peut réaliser les opérations de conditionnement des produits récoltés.

Peut coordonner une équipe ou diriger une exploitation.

▀ Accès à l'emploi métier

Cet emploi / métier est accessible avec un CAP/BEP Agricole en production horticole spécialité production florale et légumière.

Il est également accessible avec une expérience professionnelle dans le secteur sans diplôme particulier.

Un Bac professionnel ou BTS Agricole en production horticole peut être demandé pour les fonctions d'encadrement.

Un Brevet Professionnel de Responsable d'Exploitation Agricole – BPREA - est requis pour l'obtention de financements spécifiques (prêts bonifiés) destinés à faciliter l'installation des jeunes agriculteurs.

Un ou plusieurs Certificat(s) d'Aptitude à la Conduite En Sécurité – CACES - conditionné(s) par une aptitude médicale à renouveler périodiquement peu(ven)t être exigé(s).

▀ Conditions d'exercice de l'activité

L'activité de cet emploi / métier s'exerce au sein d'entreprises horticoles, maraîchères ou pépiniéristes en relation avec différents interlocuteurs (exploitant, chef de culture, conseillers techniques, clients...).

Elle varie selon le mode de production (sous serre, plein champ,...) et le type de produit (primeur, fleur, champignon, ...).

Elle peut s'exercer les fins de semaine, jours fériés et est soumise au rythme des saisons.

L'activité s'effectue à l'extérieur ou sous serre et peut impliquer le port de charges.

▀ Activités et compétences de base

Activités	Compétences
<ul style="list-style-type: none">○ Identifier le type et le lieu d'intervention à partir du planning et préparer le matériel○ Surveiller le développement des cultures florales, légumières ou des plantations et informer le chef d'exploitation des anomalies de croissance○ Entretenir les sols et les plantations (pose de tuteur, taille, effeuillage, ...)○ Sélectionner, ramasser et récolter des produits agricoles○ Effectuer la maintenance préventive/curative de premier niveau des équipements○ Effectuer les opérations de préparation des sols et de plantation	<p>Savoirs théoriques et procéduraux</p> <ul style="list-style-type: none">○ Spécificités des parasites animaux et végétaux○ Techniques culturales○ Règles de sécurité○ Caractéristiques des végétaux <p>Savoirs de l'action</p> <ul style="list-style-type: none">○ Utilisation des produits phytosanitaires○ Utilisation d'engins agricoles

Annexe 7 : (suite)

□ Activités et compétences spécifiques

Activités	Compétences
Utiliser un engin nécessitant une habilitation : <ul style="list-style-type: none">○ CACES R 389-1 (Transpalettes à conducteur porté et préparateurs de commandes au sol)○ CACES R 389-3 (Chariots élévateurs)	
Installer, régler et surveiller les équipements d'irrigation, de chauffage, d'aération, d'éclairage sous serre ou de plein champ	
Conditionner les produits selon leurs caractéristiques, les commandes et le mode de transport	Savoirs théoriques et procéduraux <ul style="list-style-type: none">○ Techniques d'emballage et de conditionnement
Commercialiser des produits de l'exploitation	Savoirs de l'action <ul style="list-style-type: none">○ Argumentation commerciale
Définir et planifier les opérations de semis, traitement, récolte d'un site d'exploitation	Savoirs de l'action <ul style="list-style-type: none">○ Utilisation d'outils de planification
Suivre l'état des stocks, identifier les besoins en approvisionnement et établir les commandes	Savoirs théoriques et procéduraux <ul style="list-style-type: none">○ Règles de gestion de stocks Savoirs de l'action <ul style="list-style-type: none">○ Utilisation de logiciels de gestion de stocks

Annexe 8

TETANOS

Publié le 11/10/2004 - Dernière mise à jour le 28/06/2012

Le tétanos est une infection aiguë due aux exotoxines produites par un bacille anaérobie Gram positif, *Clostridium tetani*. Cette bactérie est ubiquitaire, commensale du tube digestif des animaux.

Elle persiste dans les déjections animales et dans le sol sous forme sporulée, extrêmement résistante. Elle pénètre dans l'organisme via une plaie cutanée. Quand les conditions d'anaérobiose (absence d'oxygène) sont réunies, il y a alors au niveau du site de la plaie, germination des spores et production de toxines. Disséminées dans la circulation générale, ces toxines vont interférer avec les neurotransmetteurs et entraîner, après une période d'incubation de 4 à 21 jours, une atteinte neuromusculaire avec des contractures, des spasmes musculaires et des convulsions.

Pour prévenir cette maladie, un vaccin d'une efficacité et d'une innocuité quasiment parfaites, existe depuis plus de 60 ans. En France, il fait partie des vaccins obligatoires depuis 1952.

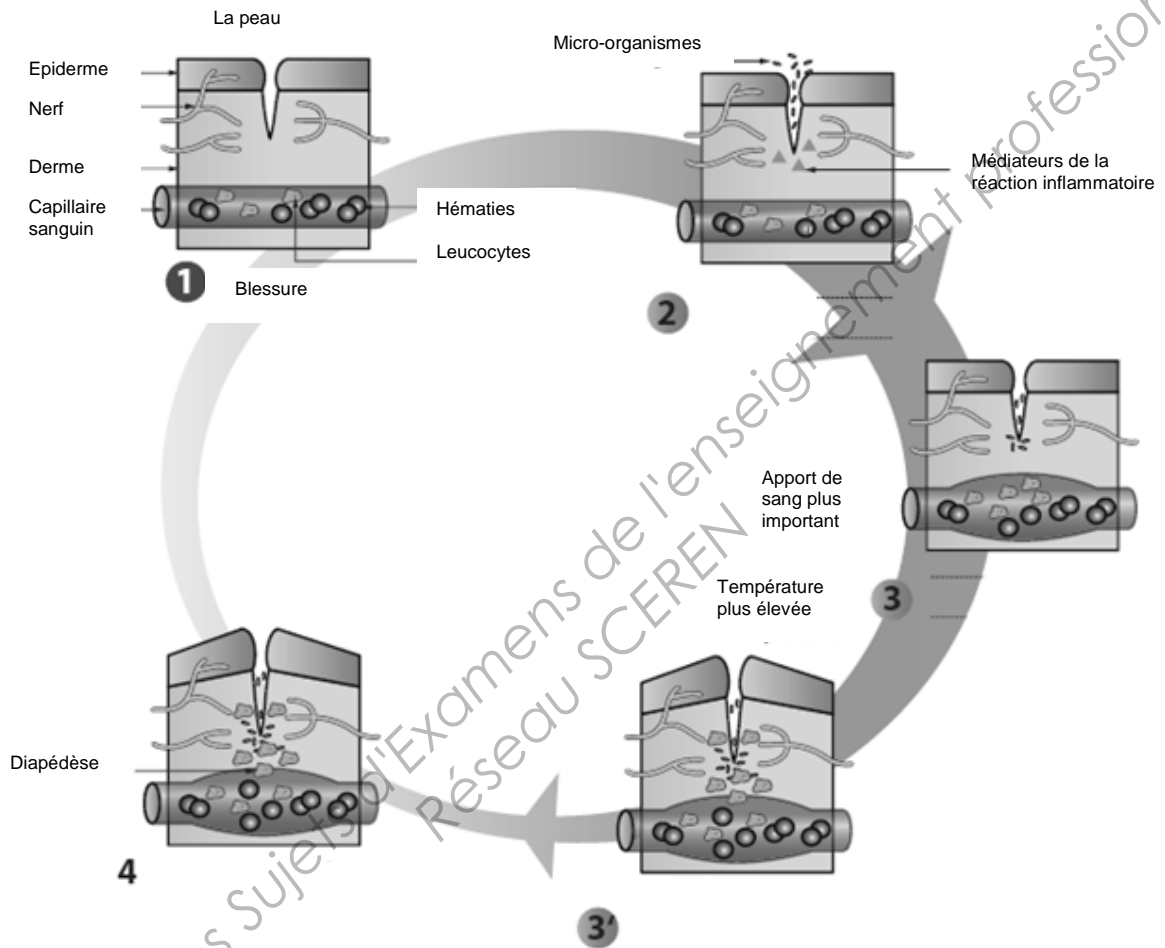
Cependant, en raison d'une politique des rappels chez l'adulte pas toujours bien mise en pratique, la maladie n'a pas encore tout à fait disparu. Même si le nombre de cas annuels de tétanos reste faible (moins de 20 cas déclarés chaque année ces 12 dernières années, soit une incidence annuelle moyenne de 0,29 cas/million d'habitants sur cette période), cette infection demeure une maladie grave, entraînant une hospitalisation prolongée en service de réanimation, pouvant s'accompagner de séquelles et dont la létalité est élevée (en moyenne, 25 % des cas décèdent).


Les données de surveillance des cas de tétanos montrent les caractéristiques épidémiologiques suivantes : pour une majorité de cas (de l'ordre de 70 %) on retrouve comme porte d'entrée une blessure minime, souillée par de la terre ou des débris végétaux, mais la part prise par les plaies chroniques n'est pas négligeable (10 à 15 %) et il faut noter que pour environ 10 à 15 % des cas, la porte d'entrée peut passer totalement inaperçue.

Institut de veille sanitaire

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2013
U2 – Conseil et expertise technologiques	Code : ESE2CET	Page : 14/16

Annexe 9 : la réaction inflammatoire, site Casteilla, consultable sur http://www.casteilla.fr/fr/images_db/ESBIO.pdf





**TITRE EMPLOI SIMPLIFIÉ AGRICOLE
TESA**

A QUOI SERT LE TESA ?

Le Titre Emploi Simplifié Agricole a été créé pour simplifier vos formalités. Ce dispositif vous permet de réaliser 11 formalités liées à l'embauche et à l'emploi d'un salarié en contrat à durée déterminée.

VOUS POUVEZ RECOURIR AU TESA SI VOUS REMPLISSEZ LES 3 CONDITIONS SUIVANTES :

- ⇒ Vous êtes un employeur agricole. Vous pouvez utiliser le TESA, quel que soit votre secteur d'activité professionnelle et votre effectif salarié.
- ⇒ Votre salarié est embauché en contrat à durée déterminée (CDD) n'excédant pas trois mois. Les contrats de type particulier (contrat d'apprentissage, de professionnalisation, d'accompagnement dans l'emploi...) ne sont pas concernés par l'utilisation du TESA.
- ⇒ La rémunération brute versée à votre salarié n'est pas supérieure au montant du plafond de sécurité sociale.

LES MODALITÉS D'UTILISATION DU TESA :

Vous pouvez :

- ♦ soit utiliser les carnets TESA mis gratuitement à votre disposition par votre MSA,
- ♦ soit réaliser directement les formalités du TESA à partir des sites Internet : www.msa.fr ou www.net-entreprises.fr.

Attention : les groupements d'employeurs peuvent uniquement recourir au TESA par Internet.


DECLARATION ANNUELLE DES SALAIRES A SOUSCRIRE AUX IMPOTS LE 31 JANVIER AU PLUS TARD

Vous n'avez plus à déclarer annuellement aux impôts les rémunérations versées pour vos salariés embauchés au moyen du TESA : la MSA transmet directement les informations nécessaires à l'administration fiscale à partir de vos déclarations TESA.

Attention : vous devez continuer à déclarer aux impôts les rémunérations versées à vos salariés embauchés hors TESA.

Vous avez opté pour une formalité simplifiée.

Quel que soit le procédé utilisé (TESA papier ou Internet), vous devez respecter l'intégralité de la procédure. Le non respect de celle-ci vous expose aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.



JANVIER 2012

NOTICE EXPLICATIVE à CONSERVER

COMMENT UTILISER VOTRE CARNET TESA ?

Les Titres Emploi Simplifiés contenus dans le carnet comportent un numéro d'ordre se rapportant à la tenue du Registre Unique du Personnel (voir RUP page 3)

AVANT L'EMBAUCHE

Vous remplissez la partie bleue de la déclaration (cadres employeur, salarié et contrat). Vous trouverez en page 2 de cette notice des précisions sur les zones à remplir et éventuellement les justificatifs à joindre.

A CHAQUE PÉRIODE DE PAIE

Vous remplissez la partie verte = bulletin de paie et volet social (voir pages 3 et 4). Si vous utilisez les titres de paies supplémentaires, reportez impérativement dans la zone « TESA n° » le numéro de titre initialement attribué au salarié lors de l'embauche.

Vous devez payer votre salarié et réaliser un bulletin de paie au moins une fois par mois. Toutefois, il n'est pas nécessaire de faire coïncider la remise du bulletin avec le mois civil. Ainsi pour une embauche de 2 mois débutant le 15 janvier, vous pouvez délivrer 2 bulletins de paie, les 15 février et 15 mars.

A QUI SONT DESTINÉS LES VOLETS ?

Le volet 0 (partie bleue) doit être adressé à la MSA (voir modalités page 6)

L'envoi de ce volet à la MSA, a valeur notamment de déclaration préalable à l'embauche et, le cas échéant, de demande des exonérations de cotisations patronales pour l'embauche d'un travailleur occasionnel, de signalement au service de santé au travail, de demande d'immatriculation du salarié...

Le volet A est à remettre au salarié

La partie bleue est à remettre au salarié au moment de l'embauche, elle a valeur de contrat de travail et de double de la déclaration préalable à l'embauche (DPAE).
La partie verte est à remettre au salarié en fin de période de paie. Elle doit être rapprochée de la partie bleue pour avoir valeur de bulletin de paie.

Vous devez joindre à ce volet, la note d'information destinée au salarié et comportant le détail des taux des cotisations salariales, de la CSG et de la CRDS utilisés pour le calcul des charges salariales dans le TESA.

Le volet B est à adresser à la MSA dès la fin de la période de paie

Il a valeur de déclaration des salaires à la MSA.

Le volet C (partie bleue et verte) doit être conservé dans le carnet

Ce document ainsi conservé prend alors valeur d'inscription sur le Registre Unique du Personnel. Il constitue par ailleurs le double de la déclaration préalable à l'embauche, du contrat de travail et du bulletin de paie.

Le volet D est à remettre au salarié à la fin de chaque période de paie

Ce volet (partie bleue + partie(s) verte(s)) est à remettre à votre salarié, il a valeur d'attestation Pôle emploi. Vous devez également adresser une copie de ce document au Pôle emploi à l'adresse suivante : Centre de traitement - B.P. 80069 - 77213 AVON Cedex.